

Compte rendu de séance

Séance du 22 Janvier 2019

L' an 2019 et le 22 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Mr POINCLOUX Daniel, Maire.

Présents : Mrs POINCLOUX Daniel, IMBAULT Thierry, DA SILVA Norbert, MADRE Jean-Christophe, VERNHES Dominique, MESLAND Olivier, CHANTEAU Jean-Claude, GOUEFFON Hubert

Absentes excusées : Mmes PILLOY Marie-Pierre (Pouvoir à Mr POINCLOUX), CHATELAIN Laëtitia (Pouvoir à Mr CHANTEAU)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 15/01/2019

Date d'affichage : 15/01/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mr VERNHES Dominique

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Subvention DETR pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable de Teillay St Benoist - D_2019_002
- Contrat de tontes des pelouses - D_2019_003
- Convention SICAP - D_2019_004
- Tarifs communaux 2019 - D_2019_005
- Modification délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 Budget COMMUNAL - D_2019_006
- Demande de subvention auprès du Département au titre de l'appel à projets d'intérêt communal (volet 3) - D_2019_007

Monsieur le Maire procède à la lecture des comptes rendus des séances du 17 décembre 2018 et du 04 janvier 2019 derniers, qui n'ont pas pu être validés avant. Ces comptes rendus n'appellent aucune observation particulière et sont adoptés à l'unanimité des présents.

Les membres du conseil examinent ensuite les points suivants :

I- DELIBERATIONS :

1) Délibération n° D 2019 002 : Subvention DETR pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable de Teillay St Benoist :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sur Teillay-Saint-Benoist,
Vu la délibération n° D_2018_039 autorisant le Maire à lancer l'appel d'offres pour la maîtrise d'oeuvre de ce marché,

Vu la délibération n° D_2019_001 attribuant le marché de maîtrise d'oeuvre à l'entreprise BET LEGRAND,
Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention de l'Etat au titre de la DETR 2019,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** l'estimation des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sur Teillay St Benoist qui s'élève à 344 100.00 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019,
- **AUTORISE** le Maire à préfinancer les travaux,
- **ADOpte** le plan de financement tel qu'il est présenté :

	Montant HT	%
DEPENSES		
Travaux	312 826.50	90,91
Maîtrise d'œuvre, imprévus	31 273.50	9,09
Total des dépenses :	344 100,00	100,00
RESSOURCES		
DETR	100 000,00	29,06
Autres financements (à préciser) :		
Appel à projet d'intérêt communal volet 3 (Département)	103 230,00	30,00
Autofinancement :	140 870,00	40,94
Total des ressources :	344 100,00	100,00

DIT que le calendrier des travaux s'établit comme suit :

Date du commencement d'exécution : 2ème semestre 2019

Date d'achèvement prévue : fin 2019-début 2020

Echéancier prévisionnel de paiement des dépenses :

2019	
344 100,00 € HT	

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	0	0

2) Délibération n° D 2019 0003 : Contrat de tontes des pelouses

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**

Article Unique : La proposition de l'entreprise CHARTIER Jean-Luc pour l'année 2019 concernant la tonte des pelouses et des accotements des communes associées de Crottes-en-Pithiverais pour un montant de **6 660.00€ HT**.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	0	0

3) Délibération n° D 2019 004 : Convention SICAP

Dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau HTA dérivation "MASSON", la SICAP a établi une convention pour le passage du câble HTA sur la parcelle communale ZP 69.

ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** la convention de la SICAP pour le passage du câble HTA sur la parcelle de terrain appartenant à la commune ZP69 dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau HTA dérivation "MASSON",
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	0	0

4) Délibération n° D 2019 005 : Tarifs communaux 2019

Le Conseil Municipal procède à la révision des prix de location de salles et locations diverses, et décide d'appliquer à compter du 1er janvier 2019, les tarifs suivants :

I) Tarifs de location de salles :

*** Salle de réunion :**

- 1 journée (habitant de la commune) : **120 € période du 1er mai au 30 septembre**
- 1 journée (habitant de la commune) : **140 € période du 1er octobre au 30 avril**
- 1/2 journée (habitant de la commune) : **40 €**

II) Tarifs des concessions dans les cimetières de Crottes et Teillay :

- Concession perpétuelle caveau : **180 €**
- Concession 30 ans cavurnes : **180 €**
- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : **50 €**

III) Taxes de branchement sur le réseau de distribution d'eau potable :

- Le tarif est fixé à **1 500 €HT**

IV) Taxe de réouverture des compteurs d'eau :

- Taxe de réouverture : **40 € HT**

V) Prix du m3 de l'eau : 1.25€HT

VI) Location compteur sur domaine public : 20€ HT/an

VII) Locations diverses :

- Location de lame pour tracteur **10 € / heure**
- Location de balai pour tracteur : **10 € / heure**
- Forfait de nettoyage de voirie : **100 € l'intervention**, imputé en cas d'absence de nettoyage de la voie suite à des travaux en domaine privé.

Le Conseil Municipal approuve l'actualisation des prix.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	0	0

5) Délibération n° D 2019 006 : Modification délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 Budget COMMUNAL

Vu la délibération n° D_2018_041 du 17/12/2018 autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 du Budget COMMUNAL,

Vu la demande du comptable de la Trésorerie de Pithiviers demandant de modifier la délibération énoncée ci-dessus en détaillant la somme du quart des dépenses d'investissement 2018 (30 158€) par chapitre.

Monsieur le Maire rappelle que le montant budgétisé - dépenses d'investissement 2018 : 120 630,03 € (hors chapitre 16 remboursements d'emprunts) Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 30 158 € en détaillant cette somme

par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** à l'unanimité de modifier la délibération n° D_2018_041 et d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 comme suit :

- Chapitre 20 immobilisations incorporelles : 2 500.00€
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 12 000.00€
- Chapitre 23 Immobilisations en cours : 15 658.00€

Monsieur le Maire s'engage à inscrire les dépenses d'investissement concernées au budget primitif 2019

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	0	0

6) Délibération n° D 2019 007 : Demande de subvention auprès du Département au titre de l'appel à projets d'intérêt communal (volet 3)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux de renforcement du réseau d'eau potable de Teillay-Saint-Benoist,

CONSIDERANT l'opportunité de bénéficier d'une subvention du Département du Loiret, au titre du volet 3 de l'appel à projets d'intérêt communal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** le concours financier du Département du Loiret, au titre de l'appel à projet d'intérêt communal (volet 3) pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable de Teillay-Saint-Benoist, au taux le plus élevé possible,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

- **ADOpte A L'UNANIMITE** le plan de financement tel qu'il est présenté :

	Montant HT	%
DEPENSES		
Travaux	312 826.50	90,91
Maîtrise d'œuvre, imprévus	31 273.50	9,09
Total des dépenses :	344 100,00	100,00
RESSOURCES		
Appel à projet d'intérêt communal (volet 3)	103 230,00	30,00
Autres financements (à préciser) :		
DETR	100 000,00	29,06
Autofinancement :	140 870,00	40,94
Total des ressources :	344 100,00	100,00

DIT que le calendrier des travaux s'établit comme suit :

Date du commencement d'exécution : 2ème semestre 2019

Date d'achèvement prévue : fin 2019-début 2020

Echéancier prévisionnel de paiement des dépenses :

2019	
344 100,00 € HT	

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	0	0

II- AFFAIRES DIVERSES :

* Le Maire informe qu'un administré habitant Rue de la Moinerie se plaint de la circulation qu'il trouve trop rapide dans cette rue et demande à la commune de trouver des solutions pour y remédier car il a peur pour la sécurité de ses enfants qui vont jusqu'à l'arrêt de bus. Le maire souligne que des balises provisoires ont été installées en 2018 par le Département, à l'entrée de la rue de la Moinerie en direction d'Aschères et que le compte rendu de cette étude ne révélait pas de dépassement de la vitesse des véhicules. Les membres du conseil décident de réfléchir à ce qu'il conviendrait d'installer ou non sur cette rue et d'en rediscuter lors du prochain conseil.

* Le Maire donne lecture des articles et informations notés dans le bulletin d'information de janvier et demande aux conseillers s'ils souhaitent rajouter quelque chose. Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres du conseil valident le bulletin d'information qui sera distribué en fin de semaine soit le 25 janvier.

* Le Maire confirme au conseil que Mme WERSTERLINK, employée communale en charge du ménage des bâtiments communaux, prend sa retraite à compter du 1er mars prochain et qu'un appel à candidature pour son remplacement sera lancé courant février en premier lieu aux habitants de Crottes et Teillay.

* CCPNL : Le Maire informe que la cabinet URBEO sera en charge du PLUi. Il confirme que plusieurs réunions vont avoir lieu à Bazoches courant février dédiées aux élus.

Prochain conseil communautaire : **Mardi 19 février au siège communautaire.**

* Le Maire informe le conseil qu'il a rencontré le commercial de JPEE éoliennes pour l'implantation éventuelle d'éoliennes sur la commune. Dossier en cours.

* Le Maire a rendez-vous avec l'entreprise DRU COUVERTURE le mercredi 30 janvier à 14h00 à la mairie de Crottes qui vient pour proposer l'entreprise qui posera les panneaux photovoltaïques sur le bâtiment communal situé au fond de la cour de la mairie.

* Contrôle des aires de jeux : Les 4 communes concernées se sont réunies et ont décidé de valider le devis de l'entreprise DEKRA. Le Maire informe que la commune de Chaussy souhaiterait se rattacher au contrôle. La modification sera faite auprès de DEKRA dès que possible en demandant que les contrôles puissent être effectués en mars ou avril 2019.

* Assainissement logement/mairie de Teillay : Mr PETIAU, entreprise REBUFFE a rendez-vous jeudi 24 janvier à 16h30 à Teillay afin d'établir un devis concernant les travaux de mise aux normes de l'assainissement.

* Radar pédagogique : Mr CHANTEAU fait le point sur cette affaire. il informe qu'il s'est déplacé pour rien à Vendôme, le radar n'était pas encore fonctionnel. La Vendômoise s'est proposée de venir sur place le réinstaller le 25 janvier prochain. Affaire à suivre.

* Réunion ADIL Grand public : Le conseil souhaite organiser une réunion ADIL grand public, c'est-à-dire une réunion autour de l'énergie et la rénovation énergétique pour les administrés de Crottes et Teillay et souhaite élargir cette réunion avec les communes avoisinantes.

* Chauffage église de Crottes : Mr DA SILVA informe que le chauffage ne fonctionne toujours pas, Mr Le Maire demande de relancer l'entreprise en charge de la réparation avant mi février car un baptême est prévu le 16 février prochain.

* Mercredi 23 janvier à la mairie de Crottes, rendez-vous avec l'entreprise S.I.T (société d'isolation thermique) pour effectuer un devis estimatif concernant l'isolation des tuyaux de chauffage situés dans la cave de la mairie.

II- TOUR DE TABLE :

Mr CHANTEAU demande quand l'employé communal pourra installer les panneaux "Personnes à Mobilité Réduite" suite aux travaux de mises aux normes d'accessibilité effectués. Le Maire souligne qu'il a été prévenu et qu'il attendait de terminer les travaux de rénovation du logement communal de Teillay avant d'effectuer d'autres tâches

Date à retenir : les 18 et 19 mai 2019 une exposition de pastels sera organisée dans l'église de Teillay.

* Mr DA SILVA informe que l'éclairage (lumière porche de l'église) qui a été enlevé auprès de l'église de Crottes est finalement important et manquant et qu'il conviendrait de prévoir un projecteur.

* Mr IMBAULT souhaite que des devis auprès de traiteurs soient demandés dès à présents pour le repas communal des anciens qui aura lieu le 28 avril prochain.

Séance levée à : 22:25

En mairie, le 05/02/2019
Le Maire
Daniel POINCLOUX

